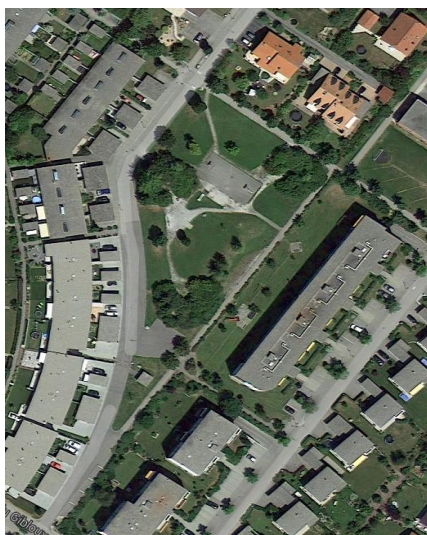


SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 15 ET 16 DECEMBRE 2014**Point 3.1.2 de l'ordre du jour****Réaménagement de la place de jeux de la Léchère****1. Introduction**

Au début des années 1990, le plan d'aménagement de détail (PAD) La Léchère – Le Repou a été approuvé. Il prévoyait plusieurs secteurs de "loisirs collectifs", dont celui de la place de la Léchère.



Un aménagement initial avait été réalisé par les promoteurs du quartier. Cet aménagement sert également de terrain de sport, notamment de basket, pour l'école primaire de la Léchère.

2. Constats

Les différents jeux initialement installés sur cette place sont aujourd'hui vétustes et ont dû être déposés afin d'éviter tout accident, selon les recommandations du BPA en la matière suivies par notre responsable des Espaces verts. De plus, il apparaît que les cheminements la traversant sont vieillissants et peu cohérents.

3. Proposition

Les objectifs d'amélioration sont :

- Transformer l'identité de cette place de la Léchère en un parc de la Léchère naturel et urbain
- Partir de l'existant pour en faire un espace mieux structuré et rénové au goût du jour
- Renforcer l'image verte en gardant des perspectives et des espaces ouverts
- Créer des espaces de jeux adaptés à différentes tranches d'âges, tout en maintenant le terrain de sport.



4. Investissement

Installation et travaux préparatoires	Fr. 20'000.--
Construction et revêtement	Fr. 90'000.--
Plantations	Fr. 70'000.--
Revêtement place de jeux	Fr. 25'000.--
Jeux pour enfants	Fr. 70'000.--
Honoraires, divers et imprévus	Fr. 25'000.--
Total	Fr. 300'000.--

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 300'000.-- pour le réaménagement de la place de jeux de la Léchère.

Financement : par emprunt de Fr. 300'000.-- auprès d'un établissement financier

Amortissement : 10 % par année, dès 2016

Intérêts : 2.5 % par année

AU NOM DU CONSEIL COMMNAL

Le Secrétaire général

J.-M. Morand

Le Syndic

Y. Menoud